

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 3099)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 168

présenté par
Mme Descamps-Crosnier

ARTICLE 18 QUATER

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« et au dernier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel - modification superflue puisque l'article 19 quater réécrit le dernier alinéa de l'article 136.